

# Défense : Société vaudoise des officiers

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **147 (2002)**

Heft 8

PDF erstellt am: **05.05.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Case postale 3906 – 1002 Lausanne

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois »: Premier-lieutenant Alain Freise

Ch. Des Osches 7 – 1009 Pully – Tél. (+ 41) 079 416 38 91 E-mail: rms-defense@military.ch

## Drogue à l'armée... un peu d'objectivité SVP!

Depuis quelques semaines, les médias de notre pays se font l'écho de cas de consommation de produits stupéfiants dans certaines écoles de recrues et d'officiers. On observe même une rare agressivité de la part d'une certaine presse dont un éditorial conclut: «L'étape suivante de la réforme, celle qui réhabiliterait la mission de base, c'est la professionnalisation de l'armée. Pour donner des pétards, les vrais, à ceux qui en veulent, et écarter les autres de ce fumeux ennui.»

### ■ Col Denis Froidevaux<sup>1</sup>

Ce que l'on peut considérer comme un procès d'intention est, à mes yeux, d'assez mauvais goût, d'autant qu'il y a quelques mois, ce sont plus de 70% des votants qui ont plébiscité une armée dans ce pays, à savoir la nôtre, celle du peuple.

S'il est vrai que ces événements sont pour le moins néfastes pour l'image de notre armée, encore plus lorsqu'il s'agit d'aspirants officiers, ils ne sont que le reflet des difficultés de la société civile.

En effet comment imaginer qu'une armée de milice, expression de la société civile dans toute ses dimensions, qu'elle soit sociale, politique, linguistique, puisse échapper aux problèmes, voire aux dangers qui se posent quotidiennement en son sein.

Preuve en soit que, dans le domaine des toxicodépendances, le Conseil fédéral a entrepris une ambitieuse réforme de

la Loi fédérale sur les stupéfiants, réforme qui vise, entre autres, la dépénalisation de la consommation des produits cannabiques et autres dérivés. Dans son Message du 9 mars 2001, le Conseil fédéral relève que ce sont plus de 500 000 personnes qui consomment de manière plus ou moins fréquente des drogues dites «douces», tels que par exemple des produits cannabiques, et plus de 30 000 des drogues «dures» tels que héroïne ou cocaïne.

Se basant sur le fait que la situation n'est plus satisfaisante, le Conseil fédéral estime qu'il est l'heure: «de dépénaliser les actes préparatoires et la consommation de produits cannabiques».

Plus significative de l'esprit de ce projet, l'affirmation suivante: «Le législateur entend ici à la fois tenir compte de la réalité sociale et décharger du même coup la police et le système judiciaire».

Concrètement, on se trouve donc face au choc de deux mondes... l'un où l'on consi-

dère que la consommation de produits cannabiques (par des individus majeurs) ne constituerait plus un problème et l'autre qui punit cette même consommation, parfois par des jours d'arrêts, parce que incompatible avec les nécessités d'une instruction militaire et ses impérieuses règles de sécurité.

Mais comment donc le citoyen-soldat peut-il se positionner dans cette nébuleuse?

Il est nécessaire de s'interroger sur le hiatus entre les dépendances admises (ou tolérées) dans la société civile et les exigences rencontrés dans une armée de milice et, d'une manière plus générale, sur les conséquences très directes et palpables de l'évolution de notre société civile sur notre armée de milice.

Le modèle des quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques, répression) est-il applicable ou nécessaire au sein de notre armée de milice? Peut-on imaginer, parallèlement aux mesures éventuelle-

<sup>1</sup>Président de la SVO.



ment prises dans la société civile, d'admettre une libéralisation de la consommation de produits cannabiques dans nos écoles de recrues ou cours de répétition? Si oui à quelles conditions? Doit-on renforcer les campagnes de prévention ou alors renforcer les contrôles et la répression? A titre personnel, je suis intimement con-

vaincu que les choix dépendent directement des décisions à venir au niveau de l'éventuelle modification de la Loi fédérale sur les stupéfiants. Il est totalement exclu d'imaginer traiter ce problème de manière isolée et indépendante au sein de notre armée.

Toutefois, je milite en faveur d'une politique basée sur la ri-

gueur, le respect des prescriptions de sécurité de tout ordre et la prévention. Il serait hautement inacceptable d'admettre l'éventualité d'une première prise de contact de non consommateurs avec des produits stupéfiants à l'armée. Et là, les cadres ont une énorme responsabilité.

D. F.

# AGENDA SSO-SVO

## AOÛT 2002



### Groupement du Gros-de-Vaud

**Le 25 septembre 2002 et le 13 novembre 2002 à 18 h 30:**

Stamm à l'Hôtel de ville d'Echallens.

### Centre d'histoire et de prospective militaires

**Programme 2002, 2<sup>e</sup> semestre**

#### Cours/conférences d'histoire

##### Cours N° 1

**5 septembre à 18 h 30**

Technologie: humaine, trop humaine. L'influence de l'armement et de la technologie sur les combats du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. (Alexandre VAUTRAVERS).

##### Cours N° 2

**3 octobre à 18 h 30**

Le PST/POP face à la défense nationale (Pierre JEANNERET).

##### Cours N° 3

**24 octobre à 18 h 30**

Le bureau genevois des services de renseignements suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale (David von FELTEN).

##### Cours N° 4

**7 novembre à 18 h 30**

Les armées prétoriennes d'après trois exemples: les «immortels» perses, les cohortes prétoriennes, les SS (Roger-Charles LOGOZ).

##### Cours N° 5

**21 novembre à 18 h 30**

« La révolution dans les affaires militaires » (RMA): un concept hérité de l'histoire moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)? (Cap Pierre STREIT adjoint au directeur scientifique CHPM).

##### Saint-Nicolas

**Samedi 7 décembre dès 17 heures:** vernissage de l'exposition «Philatélie militaire, de

la Seconde Guerre mondiale à nos jours».

Sauf avis contraire, les cours d'histoire et la Saint-Nicolas ont lieu au Pavillon Général Guisan à Pully.

Case postale 618 – 1009 Pully – Tél. 021 729 46 44 – Fax 021 729 46 88 – CCP 10-22125-2

Etant toujours friant de bons articles, la Rédaction du bulletin *Défense* de la Société vaudoise des officiers réserve quelques colonnes pour vos articles d'actualité. Vous pouvez les envoyer par mail à: [rms-defense@military.ch](mailto:rms-defense@military.ch) ou par courrier postal à l'adresse: ch. des Osches 7, 1009 Pully. Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter par téléphone au 079 416 38 91.

**La Rédaction**